

## Intro

La première mention connue du mot architecte - αρχιτεκτων - apparaît au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. dans le livre d'[Hérodote, Histoires](#) (3, 60) décrivant le [tunnel de Samos](#) : "l'architecte chargé de ce travail fut le Mégarien [Eupalinos](#), fils de Naustrophos"<sup>1</sup>.

Le mot est composé de αρχι - '**archi**', chef de - et de τεκτων - '**tekton**', charpentier.

Le mot tekton apparaît chez [Homère](#) ou chez [Sophocle](#) où il désigne un sculpteur.

Dans la [Métaphysique](#), [Aristote](#) a opposé l'architecton au travailleur manuel (cheirotechnès, χειροτέχνης).

Progressivement va apparaître une différenciation dans le mode gréco-romain entre *architektôn* et *méchanikos*, l'architecte et l'ingénieur.

## La profession d'architecte

La profession d'architecte est historiquement établie comme une [profession libérale](#). Cependant certains architectes sont [fonctionnaires](#), comme les [architectes des bâtiments de France](#), les architectes [voyers](#), ou vacataires de l'administration, comme les architectes-conseils du ministère chargé de l'équipement et du logement et exercent leurs fonctions dans les administrations centrales ou les Directions départementales de l'équipement, d'autres encore sont salariés d'associations, comme les architectes-conseillers des "conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement" ([CAUE](#)) qui n'exercent pas de missions de maîtrise d'œuvre mais de conseil. Ils ont vocation à exercer des missions : dans la mise en œuvre d'une politique des villes, des quartiers et de l'habitat ; l'amélioration de la qualité architecturale et urbaine ; la promotion, la diffusion des savoirs - faire et l'innovation<sup>16</sup>.etc. D'autres interviennent comme [architectes expert judiciaire](#), ou [architecte expert d'assurance](#).

En France, la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture<sup>17</sup> réserve le port du titre d'**architecte** aux seuls [membres de la profession](#).

En France, le titre d'architecte est protégé par la loi du 3 janvier 1977, et toute personne qui veut exercer la profession d'architecte doit être inscrite à l'Ordre des architectes, respecter le [Code de déontologie](#) et acquitter une cotisation annuelle

## Comment travaille l'architecte ?

Le travail de l'architecte réalisant un bâtiment est précisé dans le contrat d'architecte qui décrit sa « mission ». Celle-ci comprend tout ou partie des 3 phases successives suivantes :

1. **la conception** ou la phase esquisse, comprend la création générale du bâtiment : forme, disposition, principe constructif. Elle se traduit par des dessins, des modèles informatiques ou des maquettes.
2. **la phase des études** ou (Avant projet sommaire, après un Avant projet détaillé) qui comprend les calculs (fondations, etc.), les études techniques (passage des conduites d'eau, disposition des ascenseurs, etc.), l'optimisation de la consommation d'énergie, la durabilité, etc. Ces études sont fréquemment réalisées avec le concours d'ingénieurs spécialisés dans un domaine précis, l'architecte jouant dans ce cas le rôle de "chef

d'orchestre." Elles se traduisent par des nomenclatures techniques (désignés "les descriptifs") et des plans techniques qui sont des dessins très précis.

3. **la direction de l'exécution** ou l'élaboration de dossier d'exécution, L'architecte organise un appel d'offre pour permettre aux entreprises de travaux d'établir des devis correspondants aux travaux tels que prévus par les descriptifs et les plans. Le client choisit les entreprises réalisatrices et passe un contrat avec chacune d'elles. Enfin, l'architecte dirigera le chantier et coordonnera l'intervention des entreprises réalisatrices de manière à ce que le bâtiment construit réponde aux attentes du client.

### **Mon parcours :**

- Etude +10 ans : En parallèle, filiaire de construction (Entreprise, BET, Archi, MOuvrage)
- SEPCP : En fin d'étude, adjoint au Directeur Technique au Palais des Congrès (Maître d'ouvrage) pendant construction extension Palais. 30 ans décide de se mettre à son compte.
- 1er projet : loges du PDC
- Boutiques, enseignes
- Conforama, Darty, grande distribution – Reglementation Incendie ERP
- Logements HLM et Promotion – Labelisation construction HQE HPE PetH
- Urbanisme

### **Problématique :**

Etudiant, architecte = conception

Réalité = 10% de mon activité conception